

## Fiche de Données de Sécurité MARCOTECH AU METAL PRIMER

Fiche du 24/5/2017, révision 3

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: MARCOTECH AU METAL PRIMER

Code commercial: 332

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Produit pour le bâtiment

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

COLORIFICIO SAN MARCO S.P.A.

Via Alta 10

30020 MARCON (VE) - Italie -

Tel.+39 041 4569322

Fax. +39 041 5950153

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

sicurezza.prodotti@sanmarcogroup.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France: numéro ORFILA (INRS) 24/24: + 33 (0)1 45 42 59 59

Information techniques: COLORIFICIO SAN MARCO SPA +39 041 4569322 (lu-ve 9.00-12.30 ; 13.30-17.00)

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:

Aucune

Mentions de danger:

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

Dispositions spéciales:

EUH208 Contient du (de la) 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient du (de la) mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

## Fiche de Données de Sécurité MARCOTECH AU METAL PRIMER

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

N.A.

#### 3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
>= 0.25% - < 0.5%	bis(orthophosphate) de trizinc	Numéro 030-011-00-6 Index: CAS: 7779-90-0 EC: 231-944-3 REACH No.: 01- 2119485044 -40-XXXX	<ul style="list-style-type: none"> <li>⚠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=1.</li> <li>⚠ 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=1.</li> </ul>
>= 0.1% - < 0.25%	éthylène-glycol	Numéro 603-027-00-1 Index: CAS: 107-21-1 EC: 203-473-3 REACH No.: 01- 2119456816 -28-xxxx	<ul style="list-style-type: none"> <li>⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302</li> <li>⚠ 3.9/2 STOT RE 2 H373</li> </ul>
>= 0.1% - < 0.25%	oxyde de zinc	Numéro 030-013-00-7 Index: CAS: 1314-13-2 EC: 215-222-5 REACH No.: 01- 2119463881 -32-XXXX	<ul style="list-style-type: none"> <li>⚠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=1.</li> <li>⚠ 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=1.</li> </ul>
>= 0.005% - < 0.05%	1,2-benzisothiazol- 3(2H)-one	Numéro 613-088-00-6 Index: CAS: 2634-33-5 EC: 220-120-9	<ul style="list-style-type: none"> <li>⚠ 3.1/2/Inhal Acute Tox. 2 H330</li> <li>⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315</li> <li>⚠ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318</li> <li>⚠ 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1, 1A, 1B H317</li> <li>⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302</li> <li>⚠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=1.</li> <li>⚠ 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411 M=1.</li> </ul>
>= 0. 00015% - < 0. 0015%	mélange de 5-chloro-2- méthyl-2H-isothiazol-3- one [No. CE 247-500- 7]; 2-méthyl-2H- isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	Numéro 613-167-00-5 Index: CAS: 55965-84-9 EC: 611-341-5	<ul style="list-style-type: none"> <li>⚠ 3.2/1B Skin Corr. 1B H314</li> <li>⚠ 3.4.2/1A Skin Sens. 1A H317</li> <li>⚠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=100.</li> <li>⚠ 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=10.</li> <li>⚠ 3.1/3/Oral Acute Tox. 3 H301</li> <li>⚠ 3.1/3/Dermal Acute Tox. 3 H311</li> <li>⚠ 3.1/1/Inhal Acute Tox. 1 H330</li> </ul>

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

332/3

Page n. 2 de 10

## Fiche de Données de Sécurité

### MARCOTECH AU METAL PRIMER

- En cas de contact avec la peau :  
Laver abondamment à l'eau et au savon.
- En cas de contact avec les yeux :  
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- En cas d'ingestion :  
Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.
- En cas d'inhalation :  
Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.
- 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés  
Aucun
- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires  
Traitement :  
Aucun

---

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Moyens d'extinction  
Moyens d'extinction appropriés :  
Eau.  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).  
Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :  
Aucun en particulier.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange  
Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.  
La combustion produit de la fumée lourde.
- 5.3. Conseils aux pompiers  
Utiliser des appareils respiratoires adaptés.  
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.  
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence  
Porter les dispositifs de protection individuelle.  
Emmener les personnes en lieu sûr.  
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement  
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.  
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage  
Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques  
Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.  
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.  
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.  
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

## Fiche de Données de Sécurité MARCOTECH AU METAL PRIMER

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

éthylène-glycol - CAS: 107-21-1

- Type OEL: UE - TWA(8h): 52 mg/m<sup>3</sup>, 20 ppm - STEL: 104 mg/m<sup>3</sup>, 40 ppm -

Remarques: Bold-type: Indicative Occupational Exposure Limit Values [2,3] and Limit Values for Occupational Exposure [4] (for references see bibliography)

- Type OEL: ACGIH - STEL: Ceiling 100 mg/m<sup>3</sup> - Remarques: A4 (H) - URT and eye irr

oxyde de zinc - CAS: 1314-13-2

- Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 2 mg/m<sup>3</sup> - STEL: 10 mg/m<sup>3</sup> - Remarques: (R) - Metal fume fever

Valeurs limites d'exposition DNEL

bis(orthophosphate) de trizinc - CAS: 7779-90-0

Consommateur: 0.83 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 83 mg/kg - Consommateur: 83 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 5 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 2.5 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

éthylène-glycol - CAS: 107-21-1

Travailleur professionnel: 35 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 7 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 106 mg/kg - Consommateur: 53 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

oxyde de zinc - CAS: 1314-13-2

Consommateur: 0.83 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 8.3 mg/kg - Consommateur: 8.3 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 2.5 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 1.3 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

bis(orthophosphate) de trizinc - CAS: 7779-90-0

Cible: Eau douce - valeur: 20.6 µg/l

Cible: Eau marine - valeur: 6.1 µg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 117.8 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 56.5 mg/kg

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 35.6 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 100 µg/l

éthylène-glycol - CAS: 107-21-1

Cible: Eau douce - valeur: 10 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 1 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 37 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 3.7 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 199.5 mg/l

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 1.53 mg/kg

oxyde de zinc - CAS: 1314-13-2

## Fiche de Données de Sécurité MARCOTECH AU METAL PRIMER

Cible: Eau douce - valeur: 0.0206 mg/l  
Cible: Eau marine - valeur: 0.0061 mg/l  
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 117.8 mg/kg  
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 56.5 mg/kg  
Cible: Terrain (agricole) - valeur: 35.6 mg/kg  
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 0.052 mg/l

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Protection des yeux:

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

#### Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

#### Protection des mains:

Non requis pour une utilisation normale.

#### Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

#### Risques thermiques :

Aucun

#### Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

#### Contrôles techniques appropriés

Aucun

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: liquide  
Couleur: gris  
Odeur: caractéristique  
Seuil d'odeur : N.A.  
pH: N.A.  
Point de fusion/congélation: N.A.  
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: N.A.  
Inflammation solides/gaz: N.A.  
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : N.A.  
Densité des vapeurs: N.A.  
Point éclair: N.A.  
Vitesse d'évaporation : N.A.  
Pression de vapeur: N.A.  
Densité relative: 1.28 kg/l  
Solubilité dans l'huile : N.A.  
Coefficient de partage (n-octanol/eau): N.A.  
Température d'auto-allumage : N.A.  
Température de décomposition: N.A.  
Viscosité: N.A.  
Propriétés explosives: N.A.  
Propriétés comburantes: N.A.

### 9.2. Autres informations

Miscibilité: N.A.  
Liposolubilité: N.A.  
Conductibilité: N.A.  
Propriétés caractéristiques des groupes de substances N.A.

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

### 10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

## Fiche de Données de Sécurité MARCOTECH AU METAL PRIMER

- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses  
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter  
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles  
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux  
Aucun.

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

MARCOTECH AU METAL PRIMER

- a) toxicité aiguë  
Non classé  
Pas de donnée disponible pour le produit
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée  
Non classé  
Pas de donnée disponible pour le produit
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Non classé  
Pas de donnée disponible pour le produit
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée  
Non classé  
Pas de donnée disponible pour le produit
- e) mutagénicité sur les cellules germinales  
Non classé  
Pas de donnée disponible pour le produit
- f) cancérogénicité  
Non classé  
Pas de donnée disponible pour le produit
- g) toxicité pour la reproduction  
Non classé  
Pas de donnée disponible pour le produit
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique  
Non classé  
Pas de donnée disponible pour le produit
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée  
Non classé  
Pas de donnée disponible pour le produit
- j) danger par aspiration  
Non classé  
Pas de donnée disponible pour le produit

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

bis(orthophosphate) de trizinc - CAS: 7779-90-0

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

éthylène-glycol - CAS: 107-21-1

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Souris > 3500 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 2.5 mg/l - Durée: 6h

---

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

MARCOTECH AU METAL PRIMER

## Fiche de Données de Sécurité MARCOTECH AU METAL PRIMER

- Le produit est classé: Aquatic Chronic 3 - H412  
bis(orthophosphate) de trizinc - CAS: 7779-90-0  
éthylène-glycol - CAS: 107-21-1
- a) Toxicité aquatique aiguë:  
Point final: LC50 - Espèces: Poissons 72860 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Pimephales promelas  
Point final: EC50 - Espèces: Daphnia > 100 mg/l - Durée h: 48
- b) Toxicité aquatique chronique:  
Point final: NOEC - Espèces: Poissons 15380 mg/l - Remarques: Pimephales promelas  
Point final: NOEC 8590 mg/l - Remarques: Ceriodaphnia sp.
- oxyde de zinc - CAS: 1314-13-2  
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) - CAS: 55965-84-9
- a) Toxicité aquatique aiguë:  
Point final: EC50 - Espèces: Daphnia 0.1 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: daphnia magna  
Point final: EC50 - Espèces: Algues 0.048 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: pseudokirchneriella subcapitata  
Point final: EC50 - Espèces: Poissons 0.22 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: oncorhynchus mykiss  
Point final: NOEC - Espèces: Algues 0.00064 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: skeletonema costatum  
Point final: NOEC - Espèces: Daphnia 0.004 mg/l - Durée h: 504 - Remarques: daphnia magna  
Point final: NOEC - Espèces: Poissons 0.098 mg/l - Durée h: 672 - Remarques: oncorhynchus mykiss  
Point final: NOEC - Espèces: Algues 0.0012 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: pseudokirchneriella subcapitata
- 12.2. Persistance et dégradabilité  
N.A.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation  
N.A.
- 12.4. Mobilité dans le sol  
N.A.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB  
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Autres effets néfastes  
Aucun

---

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets  
Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

---

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU  
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU  
N.A.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport  
N.A.
- 14.4. Groupe d'emballage  
N.A.
- 14.5. Dangers pour l'environnement  
N.A.
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
N.A.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

## Fiche de Données de Sécurité MARCOTECH AU METAL PRIMER

N.A.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H330 Mortel par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Acute Tox. 1	3.1/1/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 1



## Fiche de Données de Sécurité MARCOTECH AU METAL PRIMER

Acute Tox. 2	3.1/2/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2
Acute Tox. 3	3.1/3/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 3	3.1/3/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Skin Sens. 1,1A,1B	3.4.2/1-1A-1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1,1A,1B
Skin Sens. 1A	3.4.2/1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
STOT RE 2	3.9/2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

<b>Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008</b>	<b>Méthode de classification</b>
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.  
Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne  
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société

## Fiche de Données de Sécurité MARCOTECH AU METAL PRIMER

	Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.